SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

En période de fortes chaleurs…
Pour information

Lors des périodes de fortes chaleurs il nous semble nécessaire de rappeler, en référence aux dispositions du code du travail, un certain nombre de mesures que les Productions doivent mettre en œuvre face au risque de canicule :

- **Mettre à disposition** du personnel de l'eau potable fraiche.
- **Pour les tournages en extérieur,** prévoir des zones protégées, ombragées .
- **Adapter les horaires de travail** - commencer plus tôt le matin et supprimer le travail de début d'après-midi.
- **Organiser des pauses supplémentaires**, ou plus longues, aux heures les plus chaudes.
- **Pour le travail dans les studios et en décors naturels intérieurs**, ainsi que dans tous autres locaux, en aucun cas la température ne peut outrepasser 34°, et l'air doit être ventilé correctement.

Dans le cadre de leur obligation de sécurité, les Productions sont tenues de **protéger** les **salariés** des risques pour leur santé, tels que ceux causés par des températures élevées.

Paris, mis à jour le 1er juillet 2025